



## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mercredi 7 décembre 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 30 novembre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, , Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly

#### Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Danièle Kha  
Eric Alagon a donné pouvoir à Michaël Quernez  
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Cindy Le Hen  
David Le Doussal a donné pouvoir à Pierrick Le Guirrinec  
Stéphanie Mingant a donné pouvoir à Géraldine Guet  
Christophe Couic a donné pouvoir à Patrick Tanguy  
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h45

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

## **18. TENNIS CLUB DE QUMPERLE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

### Exposé :

L'équipe masculine de tennis de Quimperlé a participé à la finale du Championnat de France 1<sup>ère</sup> division de tennis organisée à LANNION le 3 décembre.

Afin de financer la participation à cette finale, une subvention exceptionnelle est sollicitée par le club.

Dans le cadre de la politique municipale de développement de la pratique sportive, il est proposé que la Ville de Quimperlé soutienne l'équipe masculine de tennis arrivée en finale du Championnat de France de 1<sup>ère</sup> division par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 500 €.

### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 500€ au Tennis Club de Quimperlé.

Les crédits sont inscrits dans la décision modificative n°1 du budget 2016.

Avis favorable de la commission des finances et de l'évaluation des politiques publiques du 29 novembre 2016

### Décision :

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité (1 abstention).**



Pour expédition conforme  
Le MAIRE,  
Michael QUERNEZ.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Michael Quernez", written over a horizontal line.